Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 98 (2001)
Heft: 11-12

Rubrik: Les inspecteurs communiquent...

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les inspecteurs communiquent...

Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

Le repos hivernal est mérité pour les colonies qui ont tant travaillé tout au long de la saison.

Quelques inquiétudes cependant, pour tout apiculteur soucieux du bien-être de ses protégées. Peu de place pour le couvain cet automne, car les cadres de corps sont chargés de miellat. Conséquences : peu de jeunes abeilles nées avant l'hivernage et une nourriture qui ne convient pas toujours à nos hyménoptères.

Espérons que l'hiver sera clément, en offrant régulièrement des journées propices aux vols de propreté.

Pour toi l'ami, même si ton activité au rucher est minime, souviens-toi que **la lutte continue !** Les fonds varroa sont nettoyés et contrôlés de temps en temps. L'application d'un acaricide pendant la période sans couvain a sans doute **une efficacité optimale.** En effet, le parasite est beaucoup plus vulnérable lorsqu'il séjourne sur l'abeille. Par une belle journée ensoleillée de novembre ou décembre, lorsque nos avettes effectuent quelques allées et venues et que la température est clémente (plus de 5° C), il est grand temps d'agir. Pour ma part, j'essaie toujours d'effectuer ce traitement hivernal **lorsque la grappe (ou essaim) est ouverte,** car les conditions météorologiques sont favorables.

Pour s'assurer qu'il n'y a plus de couvain, on peut visiter l'une ou l'autre des colonies qui possède une reine 2001. Ensuite, en ouvrant précautionneusement chaque ruche (en douceur) et sans se presser, il faut situer très précisément où séjourne la colonie.

Puis, à raison de 5 ml par ruelle occupée (entre-cadres), verser goutte à goutte l'acide oxalique qui aura préalablement été tempéré (25° C). Cela sera chose aisée, pour autant que les abeilles n'aient pas trop fait de ponts en cire entre les porte-cadres. Si tel n'est pas le cas, il faut enlever ces obstacles qui nuisent à votre travail et limitent l'impact de l'acaricide. Refermer correctement chaque ruche en remplaçant le couvre-cadres exactement selon son emplacement initial. En agissant ainsi, vous ne détruirez pas le colmatage à la propolis effectué par vos amies ailées.

Le lendemain ou après quarante-huit heures, vous pourrez constater la chute des parasites sur les langes de fond. Cela fait, vous serez rassurés car, si vous avez pris toutes les mesures énumérées en cours de saison, vous pourrez voir venir la saison prochaine avec confiance.

C'est ce que je vous souhaite, en vous remerciant pour l'intérêt que vous portez aux quelques conseils donnés au fil des mois passés.

Bonne fin d'année à toutes et à tous... Salutations !

L'inspecteur cantonal : *P.-A. Bonzon*

Communiquer avec la rédaction

En principe, la rédaction est ouverte de 17 h à 19 h tous les jours de semaine. Téléphone au (024) 471 59 51 avec répondeur automatique durant la journée. Télécopie au (024) 472 15 11. E-mail : michel.breganti@gve.ch

Les textes

Afin de faciliter le travail de la rédaction et pouvoir mettre en valeur vos textes dans les plus brefs délais, ils devraient être fournis d'une façon standard et moderne.

Voici les diverses manières de livrer le matériel à paraître :

1. Le texte sur disquette PC (Word) ou MacIntosh, ou sur Internet (michel-breganti@gve.ch), avec envoi par la poste d'une copie papier et les illustrations.
2. Le texte tapé à la machine proprement et si possible sans pli (grande lettre A4 ou B4) permettant le scannage sans difficulté et les illustrations (envoi postal).
3. Les textes sans illustrations tapés à la machine proprement peuvent être envoyés par télécopie.

Les textes manuscrits nécessitent une saisie manuelle longue et fastidieuse avec de nombreuses possibilités d'erreurs. Nous devons donc les proscrire. Pour les apiculteurs à la plume manuelle facile, leurs articles seront les bienvenus s'ils les confient au préalable à un ami ou une connaissance qui sait taper à la machine ou, mieux, qui travaille avec un ordinateur.

Les illustrations

Actuellement, la revue n'est pas imprimée en quadrichromie (en couleurs) sur toutes ses pages. Aussi est-il très difficile de mettre en page des articles avec des photos en couleurs qui devraient passer à des places précises dans le texte.

Pour les illustrations:

1. En couleurs, la meilleure solution est la diapositive ou, en son absence, une copie papier.
2. Une photo en couleurs peut être envoyée par E-mail, mais la qualité dépend de la numérisation de départ.
3. Les illustrations noir et blanc peuvent être envoyées par courrier postal A, par fax (plus difficile), voire par E-mail.

Toutes les illustrations et photographies qui font l'objet d'une demande sont restituées à leur auteur.

Important

Textes, annonces ou même de petits messages ne sont pas pris en compte par téléphone ; ce mode de communication entraîne trop d'erreurs.

Evitez absolument l'envoi de recommandés.

Envoyez vos textes et documents assez à l'avance.

Dès maintenant, le délai de dépôt des manuscrits et annonces est fixé au 1er du mois.

La rédaction